

**Numericable Group**

Comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014

**Numericable Group**  
Tour Ariane  
5, place de la Pyramide  
92088 Puteaux La Défense Cedex

**Numericable Group**  
**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>Période de 9 mois close le</b>	
		<b>30 septembre 2014</b>	<b>30 septembre 2013</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	4	<b>995 419</b>	<b>968 909</b>
Achats externes	5	(464 834)	(448 539)
Charges de personnel	6	(118 247)	(108 985)
Impôts et taxes		(24 339)	(25 568)
Provisions		(9 950)	(1 219)
Autres produits opérationnels	7	66 444	58 514
Autres charges opérationnelles	8	(1 382)	(6 793)
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA)</b>		<b>443 111</b>	<b>436 319</b>
Amortissements et dépréciations		(230 237)	(219 027)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>212 874</b>	<b>217 292</b>
Produits financiers		5 356	6 895
Coût de l'endettement brut		(284 519)	(144 102)
Autres charges financières		(148 083)	(11 617)
<b>Résultat financier</b>	9	<b>(427 246)</b>	<b>(148 824)</b>
Charges (Produits) d'impôts sur les résultats	10	36 458	(8 349)
Résultat des sociétés mises en équivalence		(86)	(142)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(177 828)</b>	<b>59 977</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-
<b>Résultat net</b>		<b>(177 828)</b>	<b>59 977</b>
- Attribuable aux propriétaires de l'entité		(177 825)	60 046
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(3)	(69)
<b>Résultat par action (en euros) attribuable aux propriétaires de l'entité</b>	23		
Résultat net			
- de base		(1,43)	0,53
- dilué		(1,43)	0,53

**Numericable Group**  
**ETAT CONSOLIDE DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30 septembre 2014	30 septembre 2013
<b>Résultat net attribuable aux propriétaires de l'entité</b>		<b>(177 825)</b>	<b>60 046</b>
<i>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :</i>			
Réserves de conversion		-	-
Couverture de flux de trésorerie (1)	<b>2.4/ 16</b>	(207 394)	-
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Impôt sur éléments reconnus directement dans les autres éléments du résultat global (1)	<b>2.4/ 10.2</b>	78 809	-
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :</i>			
Ecart actuariels (2)		-	-
Impôt sur éléments reconnus directement dans les autres éléments du résultat global		-	-
<b>Autres éléments du résultat global attribuable aux propriétaires de l'entité</b>		<b>(306 410)</b>	<b>60 046</b>

Dans la mesure où le Groupe exerce ses activités exclusivement en France, la devise fonctionnelle et de présentation de toutes les entités du Groupe est l'euro. Par conséquent, aucune réserve de conversion n'a été constatée aux 30 septembre 2014 et 2013.

- (1) Comme exposé en 2.4, dans le cadre des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de ces dérivés est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Elle est reprise en résultat lorsque l'élément couvert affecte le résultat.

Au 30 septembre 2014, la juste valeur de ces instruments financiers, hors intérêts courus non échus, a ainsi été comptabilisée en autres éléments du résultat global pour 207 394 milliers d'euros. Le Groupe a également constaté un impôt différé actif sur ces instruments en autres éléments du résultat global pour 78 809 milliers d'euros.

- (2) L'application d'IAS 19R n'a pas d'impact significatif sur les comptes clos au 30 septembre 2014 et au 30 septembre 2013. Par conséquent, elle n'a pas conduit à reconnaître d'écarts actuariels en Autres éléments du résultat global.

**Numericable Group  
BILAN CONSOLIDE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30 septembre 2014	31 décembre 2013
<b>ACTIF</b>			
Ecarts d'acquisition	11	1 484 892	1 483 628
Autres immobilisations incorporelles		295 855	307 362
Immobilisations corporelles		1 521 044	1 464 763
Titres mis en équivalence		2 979	2 893
Autres actifs financiers non courants		7 681	7 263
Impôts différés actifs	10.2	247 943	132 662
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>3 560 394</b>	<b>3 398 571</b>
Stocks		42 325	49 568
Créances clients et autres créances	12	439 812	402 888
Autres actifs financiers courants		4 000	4 020
Créances d'impôts		3 217	3 410
Quasi disponibilités	13	9 509 077	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	14 177	101 365
Actifs destinés à être cédés		-	-
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>10 012 608</b>	<b>561 251</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>13 573 002</b>	<b>3 959 822</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>		30 septembre 2014	31 décembre 2013
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		123 942	123 942
Prime d'émission		2 108 037	2 108 037
Réserves	15	(2 283 491)	(1 978 611)
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>		<b>(51 512)</b>	<b>253 368</b>
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		187	193
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>(51 325)</b>	<b>253 561</b>
Passifs financiers non courants	16	12 528 610	2 701 894
Provisions non courantes	21	75 259	73 633
Impôts différés passifs		-	-
Autres passifs non courants	18	99 412	102 585
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>12 703 281</b>	<b>2 878 112</b>
Passifs financiers courants	16	177 098	64 249
Provisions courantes	21	-	6 411
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	19	743 922	757 418
Dettes d'impôts sur les sociétés		26	71
Passifs destinés à être cédés		-	-
<b>Total des passifs courants</b>		<b>921 046</b>	<b>828 149</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>13 573 002</b>	<b>3 959 822</b>

**Numericable Group**  
**TABEAU DE VARIATION CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Attribuables aux propriétaires de la société mère					Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital	Primes	Réserves	Autres éléments du résultat global	Total		
<b>Capitaux propres combinés au 31 décembre 2012</b>	-	-	(285 868)	(1 496)	(287 364)	33	(287 331)
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global	-	-	60 046	-	60 046	(69)	59 977
Autres	-	-	192	-	192	(192)	-
<b>Capitaux propres combinés au 30 septembre 2013</b>	-	-	(225 630)	(1 496)	(227 126)	(228)	(227 354)
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global	-	-	4 504	(458)	4 046	225	4 271
Apports d'Ypso et Altice B2B (1)	113 772	1 881 717	(1 995 489)	-	-	-	-
Emissions d'actions nouvelles (2)	10 170	226 320	-	-	236 490	-	236 490
Plan de stock-options (3)	-	-	640	-	640	-	640
Transactions avec les actionnaires (4)	-	-	239 508	-	239 508	-	239 508
Autres	-	-	(190)	-	(190)	196	6
<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2013</b>	<b>123 942</b>	<b>2 108 037</b>	<b>(1 976 657)</b>	<b>(1 954)</b>	<b>253 368</b>	<b>193</b>	<b>253 561</b>
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global	-	-	(177 825)	(128 584)	(306 409)	(3)	(306 412)
Plan de stock-options (3)	-	-	3 247	-	3 247	-	3 247
Actions propres (5)	-	-	(1 713)	-	(1 713)	-	(1 713)
Autres	-	-	(5)	-	(5)	(3)	(8)
<b>Capitaux propres consolidés au 30 septembre 2014</b>	<b>123 942</b>	<b>2 108 037</b>	<b>(2 152 953)</b>	<b>(130 538)</b>	<b>(51 512)</b>	<b>187</b>	<b>(51 325)</b>

(1) Correspond aux apports d'Ypso Holding Sàrl et Altice B2B Luxembourg Sàrl à Numericable Group ayant résulté en une augmentation de capital de 1 995,5 millions d'euros.

(2) Correspond aux augmentations de capital réalisées dans le cadre de l'introduction en bourse de la société (offre au public pour 250 millions d'euros et offre réservée aux salariés pour 1 million d'euros) diminuées des frais engagés dans le cadre de l'IPO qui ont été imputés sur la prime d'émission pour 14,6 millions d'euros.

(3) Correspond aux coûts des plans de stock-options attribués au profit de certains mandataires sociaux et salariés du Groupe en novembre 2013, janvier 2014 et mai 2014. La contrepartie des 3,247 milliers d'euros est comptabilisée dans le résultat de la période.

(4) Correspond à l'extinction des dettes envers les actionnaires dans le cadre des apports à Numericable Group effectués préalablement à l'introduction en bourse (Super PECs). Se référer également à la Note 4.1.1 des comptes consolidés au 31 décembre 2013.

(5) Correspond au programme de rachat d'actions propres mis en œuvre en 2014, conformément au contrat de liquidité décrit en note 2.5.

**Numericable Group**  
**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30 septembre 2014	30 septembre 2013
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(177 828)</b>	<b>59 977</b>
<i>Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</i>			
Résultat des sociétés mises en équivalence		(86)	142
Amortissements et dépréciations		225 452	214 492
Gains et pertes sur cessions d'actifs		(3 749)	(899)
Charge (produit) d'impôts sur les résultats	10.1	(36 458)	8 349
Coût de l'endettement brut		284 519	143 740
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	9.2	(78 854)	-
Ecart de change, nets	9.2	96 635	-
Autres éléments non monétaires (1)		40 907	(90)
<i>Variation du besoin en fonds de roulement et autres décaissements</i>			
Variation du besoin en fonds de roulement		16 818	(7 468)
Impôts sur les sociétés décaissés		(1 497)	(3 821)
<b>Flux net de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>		<b>365 859</b>	<b>414 422</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (2)		(251 426)	(211 475)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels		3 750	5 134
Diminution (augmentation) des prêts et autres actifs financiers		(2 110)	64
Investissements dans des entités comprises dans le périmètre de consolidation net de la trésorerie acquise (3)		-	(3 314)
Variation des quasi-disponibilités (4)	2.3 - 13	(8 893 932)	-
Subventions reçues		1 227	5 568
<b>Flux net de trésorerie net affectés aux opérations d'investissements</b>		<b>(9 142 491)</b>	<b>(204 023)</b>
Augmentations de capital de la société mère		-	-
Emissions d'emprunts (5)	2.3	11 631 448	7 276
Remboursements d'emprunts (6)	2.3	(2 659 443)	(69 532)
Intérêts décaissés		(282 561)	(135 237)
<b>Flux net de trésorerie affectés aux opérations de financement</b>		<b>8 689 444</b>	<b>(197 494)</b>
<b>Flux net de trésorerie des activités poursuivies</b>		<b>(87 188)</b>	<b>12 905</b>
Flux net de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession		-	-
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(87 188)</b>	<b>12 905</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>101 365</b>	<b>7 996</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>14 177</b>	<b>20 901</b>

(1) Au 30 septembre 2014, les autres éléments non monétaires correspondent principalement :  
- à l'étalement des frais sur emprunt selon la méthode du coût amorti, sans effet sur la trésorerie, pour 37,6 millions d'euros ;  
- au coût relatif aux plans de stock-options pour 3,2 millions d'euros, également sans effet sur la trésorerie.

(2) Les investissements corporels et incorporels financés par location financement sont sans effet sur le tableau des flux de trésorerie lors de l'acquisition. Ils représentent 25 millions d'euros au 30 septembre 2014 et au 30 septembre 2013.

- (3) Correspond, au 30 septembre 2013, au prix payé dans le cadre de l'acquisition de Valvision réalisée en juin 2013 (3,3 millions d'euros).
- (4) Correspond aux sommes placées à l'origine dans les comptes séquestres dans le cadre de l'acquisition de SFR. Les comptes séquestres (ligne « Quasi disponibilités » du bilan consolidé) présentent un solde de 9 509 077 milliers d'euros au 30 septembre 2014 du fait de la réévaluation du dollar au 30 septembre 2014 ayant conduit à comptabiliser une réévaluation de 615 145 milliers d'euros des comptes séquestres (se référer également à la Note 13).
- (5) Correspond (i) à la mise en place du nouveau financement pour un montant total de 11 653 millions d'euros nets des frais sur emprunts décaissés pour 77 millions d'euros (se référer également à la Note 2.3) et (ii) au tirage du *Revolving Credit Facility* (« RCF ») pour 50 millions d'euros au 30 septembre 2014.
- (6) Ce montant correspond principalement aux dettes éteintes lors du refinancement de mai 2014 pour un montant total de 2 638 millions d'euros (se référer également à la Note 2.3).

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDÉS**

1	Bases de préparation des comptes consolidés intermédiaires condensés	9
2	Événements significatifs	13
3	Informations sectorielles	18
4	Chiffre d'affaires	19
5	Achats externes	19
6	Charges de personnel	20
7	Autres produits opérationnels	21
8	Autres charges opérationnelles	21
9	Résultat financier	21
10	Impôts sur les résultats	23
11	Écarts d'acquisition	24
12	Créances clients et autres créances	24
13	Quasi disponibilités	25
14	Trésorerie et équivalents de trésorerie	26
15	Autres éléments du résultat global	26
16	Passifs financiers	27
17	Instruments financiers	32
18	Autres passifs non courants	36
19	Dettes fournisseurs et autres dettes	36
20	Engagements et obligations contractuelles	36
21	Litiges	39
22	Transactions avec les parties liées et autres transactions	41
23	Contrats de location	42
24	Résultat par action	44
25	Événements postérieurs à la clôture	44

# 1 Bases de préparation des comptes consolidés intermédiaires condensés

## 1.1 Présentation de Numericable Group

Numericable Group (ci-après la « **Société** ») est une société anonyme de droit français constituée en août 2013 et dont le siège social est situé en France.

Le 7 novembre 2013, Numericable Group a reçu, dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, l'apport de deux holdings constituées au Luxembourg, Ypso Holding S.à.r.l et Altice Lux Holding S.à.r.l., respectivement sociétés-mères d'Ypso France et d'Altice B2B France.

**Ypso France**, qui englobe l'activité commerciale Numericable, est un fournisseur français de services de télévision par câble au travers de bouquets de chaînes de télévision numériques haut de gamme, accessibles aux ménages bénéficiant d'une connexion dite « triple play » au réseau câblé. Ypso France fournit également des services Internet à large bande passante au marché français résidentiel et des services de téléphonie fixe et mobile.

**Altice B2B France**, au travers de Completel, sa principale entité opérationnelle, gère le plus grand réseau alternatif « *FTTO* » français (pour « fiber-to-the-office », « fibre-pour-le-bureau ») et constitue le troisième réseau alternatif *Digital Subscriber Line* (« DSL ») français. En reliant directement les sites des clients professionnels aux réseaux de fibres et DSL, Completel SAS fournit à la clientèle professionnelle une offre de services complète qui comprend le transfert de données et l'Internet à très haut débit, des services de télécommunications, ainsi que des solutions de convergence et de mobilité.

Le 7 novembre 2013, le conseil d'administration a :

- fixé le prix d'introduction en bourse à 24,80 euros par actions ;
- décidé d'augmenter le capital d'un montant total de 250 000 milliers d'euros par offre au public (dont 10 081 milliers d'euros d'augmentation du capital social par création d'actions nouvelles et 239 919 milliers d'euros de primes d'émission) ;
- proposé une augmentation de capital réservée aux salariés qui a finalement été réalisée pour un montant de 1 034 milliers d'euros (dont 52 milliers d'euros d'augmentation du capital social par création d'actions nouvelles et 982 milliers d'euros de primes d'émission).

La première cotation a eu lieu le 8 novembre 2013.

## 1.2 Bases de préparation des comptes consolidés intermédiaires condensés

Les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société en date du 24 octobre 2014. Les comptes consolidés intermédiaires condensés pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2014 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe Consolidé ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et sous contrôle conjoint. Ils sont établis en euro, monnaie fonctionnelle de la Société.

Les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014 ont été établis en conformité avec la norme comptable internationale IAS 34 Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée par l'Union Européenne (UE).

Ils doivent être lus en association avec les comptes consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et préparés conformément aux normes *International Financial Reporting Standards* telles qu'adoptées dans l'Union Européenne (« IFRS »).

A l'exception des principes décrits ci-dessous et des méthodes d'évaluation spécifiques aux arrêtés intermédiaires, les bases de préparation, méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées dans les comptes consolidés intermédiaires condensés sont identiques à celles utilisées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2013, tels que décrits notamment en note 1 s'agissant des bases de préparation des comptes consolidés intermédiaires condensés, en note 2 pour les règles et méthodes comptables et en note 3 pour les principes comptables significatifs.

### 1.3 Référentiel applicable au 30 septembre 2014

Les textes suivants sont appliqués pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires condensés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Comme mentionné plus haut, les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées dans les comptes consolidés intermédiaires condensés sont identiques à celles des comptes consolidés au 31 décembre 2013, à l'exception des normes et interprétations adoptés par l'Union européenne et avec application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2014 mais qui ont été sans impact significatif pour le Groupe:

- IAS 27 (révisée en 2011) *Etats financiers individuels* (« **IAS 27 révisée** ») ;
- IAS 28 (révisée en 2011) *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (« **IAS 28 révisée** ») ;
- IFRS 10 *Etats financiers consolidés* (« **IFRS 10** ») ;
- IFRS 11 : *Partenariats* (« **IFRS 11** ») ;
- IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014 au plus tard pour le Groupe) (« **IFRS 12** ») ;
- Amendement à la norme IAS 32 « Présentation - Compensation des actifs et des passifs financiers » ;
- Amendement à la norme IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers » ;
- Amendement IAS 39 « Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture ».

Ces nouvelles normes et amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014 ou des impacts en termes de présentation uniquement et d'information en annexes.

Par ailleurs le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application sera obligatoire postérieurement au 31 décembre 2014.

La Direction évalue actuellement l'impact potentiel de l'application de ces normes, interprétations et amendements sur le compte de résultats, l'état de la situation financière, le tableau des flux de trésorerie et le contenu des notes annexes des Comptes mais à ce stade, n'anticipe pas d'impact significatif lié à l'application de ces normes, interprétations et amendements, en dehors de la norme IFRIC 21 dont les impacts sont en cours d'évaluation par le Groupe.

## 1.4 Principales estimations et jugements du management

L'établissement des comptes semestriels consolidés condensés préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables.

Ainsi, l'application de principes comptables pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires condensés décrits dans la note 2 des comptes consolidés au 31 décembre 2013 implique des décisions, des estimations et des hypothèses qui ont une influence sur les montants des actifs et des passifs, mais aussi des produits et des charges.

Ces estimations sont préparées sur la base du principe de continuité d'exploitation, d'après les informations disponibles, en tenant compte de l'environnement économique du moment. Dans le contexte économique actuel, certains faits et circonstances pourraient donc conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la situation financière, le compte de résultat et les flux de trésorerie du Groupe.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des comptes consolidés intermédiaires condensés sont de même nature que celles décrites dans la Note 3 des comptes consolidés au 31 décembre 2013.

## 1.5 Saisonnalité

Les revenus provenant des services de télévision payante analogique standard et de télévision payante par câble d'entrée et haut-de-gamme et du service internet haut débit sont essentiellement basés sur une tarification mensuelle fixe et ne sont donc pas soumis à des variations saisonnières. La croissance du nombre de clients est généralement plus importante de septembre à janvier sur le segment B2C, reflétant une plus grande propension des foyers à s'équiper lors des périodes de rentrée scolaire et de fin d'année. Le nombre de clients B2B augmente généralement en juin et en décembre correspondant à la période d'établissement des budgets des entreprises privées et du secteur public, alors que les revenus des services de téléphonie B2B ont tendance à suivre le rythme des vacances scolaires, avec des périodes de faible activité correspondant aux vacances d'été et d'hiver ainsi qu'aux jours fériés du mois de mai.

## 1.6 Informations comparatives

Les données comparatives présentées au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2013 correspondent aux comptes combinés des deux sous-groupes Ypso et Altice B2B (ci-après dénommés les « **Deux Groupes** »).

En effet, avant d'être apportés à Numericable Group le 7 novembre 2013, les Deux Groupes étaient des entités sous contrôle commun, le contrôle étant assuré conjointement par les fonds d'investissement privés Carlyle, Cinven et Altice.

En conséquence, les données présentées au titre de l'information comparative dans le compte de résultat et dans le tableau des flux de trésorerie reflètent les revenus, charges et flux de trésorerie historiques qui étaient relatifs aux sous-groupes Ypso et Altice B2B, lesquels formaient au 30 septembre 2013 deux groupes distincts.

## **1.7 Liste des entités incluses dans la consolidation**

La liste des entités incluses dans les comptes consolidés 2013 est telle que détaillée en Note 1.4 des comptes consolidés 2013 du Groupe.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2014, deux nouvelles sociétés ont rejoint le périmètre de consolidation.

Il s'agit des sociétés Numericable US SAS (société de droit français) et Numericable US LLC (société de droit américain) qui ont été créées dans le cadre de l'acquisition de SFR afin de porter une partie du nouveau financement levé par le Groupe en mai 2014 (se référer à la note 2.3).

Ces deux sociétés sont détenues à hauteur de 100% et consolidées par intégration globale au 30 septembre 2014.

## **1.8 Hypothèse de continuité d'exploitation**

Le Groupe a été formé par une série d'acquisitions, essentiellement financées par des emprunts externes. De plus, la construction et la modernisation ultérieure du réseau ont requis des investissements substantiels. Ces deux facteurs, ainsi que l'acquisition en cours de SFR, expliquent la structure financière du Groupe et la proportion importante des passifs financiers par rapport au total des capitaux propres consolidés, ainsi que la charge financière significative liée au coût de l'endettement.

A l'heure actuelle, le Groupe assure le service de sa dette et finance ses investissements à travers les liquidités nettes générées par ses activités opérationnelles. La note 2.3 précise par ailleurs :

- que le Groupe a procédé en mai 2014 au refinancement de ses Dettes Senior ce qui lui a permis de rééchelonner une grande partie de sa dette financière à long terme ;
- les modalités de financement de l'acquisition de SFR et les impacts en cas de non réalisation de l'opération.

Dans ces conditions et sur la base des dernières prévisions de trésorerie disponibles à jour, la Direction du Groupe considère que le Groupe sera en mesure de financer ses besoins de liquidités au minimum au cours de la période de douze mois à compter de l'arrêté des comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014 ainsi que de procéder au paiement des intérêts et des remboursements de sa dette financière au cours de cette période.

Par conséquent, les comptes consolidés intermédiaires condensés du Groupe arrêtés aux 30 septembre 2014 et 2013 ont été préparés dans l'hypothèse de continuité d'exploitation.

## **2 Evénements significatifs**

### **2.1 Accord avec Vivendi en vue du rachat de SFR**

Le 5 avril 2014, le conseil de surveillance du Groupe Vivendi a annoncé qu'il avait retenu l'offre d'Altice, actionnaire majoritaire de Numericable Group, en vue du rachat de sa filiale SFR.

Le 20 juin 2014, Vivendi, Altice et Numericable Group ont annoncé avoir signé l'accord définitif de rapprochement entre SFR et Numericable Group à l'issue d'un dialogue avec les instances représentatives du personnel concernées.

Le jour de la réalisation de cet accord, Vivendi recevra 13,5 milliards d'euros en cash (hors compléments de prix) et conservera une participation de 20% dans le nouvel ensemble, avec la possibilité de la céder ultérieurement à Altice, après une période d'incessibilité d'un an.

Vivendi pourra également recevoir un complément de prix de 750 millions d'euros en fonction des performances financières futures du nouveau Groupe.

La réalisation de cet accord est soumise à certaines conditions, notamment l'obtention de l'approbation de l'autorité de la concurrence, qui a déclaré complet le 24 juin 2014 le dossier déposé par Numericable Group.

### **2.2 Accord en vue du rachat de Virgin Mobile**

Le 16 mai 2014, Numericable Group a annoncé être entré en négociations exclusives avec Omer Telecom pour le rachat de Virgin Mobile.

L'offre de reprise déposée par la Société propose un prix correspondant à une valeur d'entreprise de 325 millions d'euros. Vivendi participera pour une quote-part de 200 millions d'euros au financement de cette acquisition.

Numericable Group a annoncé le 27 juin 2014 avoir signé, avec les actionnaires du holding du groupe opérant en France sous l'enseigne Virgin Mobile, Omer Telecom Limited, l'accord définitif d'acquisition portant sur l'intégralité du capital d'Omer Telecom Limited après consultation avec les instances représentatives du personnel concernées.

La réalisation de cet accord est soumise à certaines conditions, notamment l'obtention de l'approbation de l'autorité de la concurrence.

### **2.3 Financement de l'acquisition de SFR et refinancement de la dette existante**

Afin de financer l'acquisition de SFR, Numericable Group a levé, en mai 2014, l'équivalent de 11 653 millions d'euros à travers des émissions obligataires et la mise en place de nouveaux emprunts bancaires, à la fois en euros et en dollars.

- *Emissions obligataires réalisées le 8 mai 2014*

Les émissions obligataires, réalisées en date du 8 mai 2014, ont permis de lever l'équivalent de 7 873 millions d'euros, dont un montant équivalent à 5 623 millions d'euros en dollars et 2 250 millions d'euros. Le produit de ces émissions obligataires a été intégralement placé sur des comptes séquestre et apparaît sur la ligne « Quasi disponibilités » du bilan consolidé au 30 septembre 2014.

Les emprunts obligataires sont décomposés de la façon suivante :

Devise d'origine	Maturité	Coupon en devises	Coupon en euros*	Montant d'origine en millions de devise	Montant d'origine en millions d'euros**	Encours au 30 septembre 2014 en millions d'euros ***
EUR	Mai 2022	5,375%	5,375%	1 000	1 000	1 000
EUR	Mai 2024	5,625%	5,625%	1 250	1 250	1 250
USD	Mai 2019	4,875%	4,354%	2 400	1 736	1 900
USD	Mai 2022	6,000%	5,141%	4 000	2 893	3 167
USD	Mai 2024	6,250%	5,381%	1 375	994	1 089
				<b>Total</b>	<b>7 873</b>	<b>8 406</b>

\* correspond au taux d'intérêt des instruments de couverture.

\*\* contrevaieur au taux de change des instruments de couverture.

\*\*\* montants exprimés hors intérêts courus et hors effet du taux d'intérêt effectif.

Se référer également à la note 16.

- Emprunts bancaires levés le 21 mai 2014

Les nouveaux emprunts bancaires ont été tirés en date du 21 mai 2014 pour un montant total équivalent à 3 780 millions d'euros, dont un montant équivalent à 1 880 millions d'euros en dollars et 1 900 millions d'euros.

Les emprunts bancaires sont décomposés de la façon suivante :

Devise d'origine	Maturité	Taux d'intérêt de référence	Marge en devises *	Marge en euros	Montant d'origine en millions de devise	Montant d'origine en millions d'euros**	Encours au 30 septembre 2014 en millions d'euros ***
EUR	Mai 2020	Euribor 3M	4,500%	4,500%	1 900	1 900	1 900
USD	Mai 2020	Libor 3M	3,813%	4,380%	1 394	1 008	1 104
USD	Mai 2020	Libor 3M	3,809%	4,375%	1 206	872	955
					<b>Total</b>	<b>3 780</b>	<b>3 959</b>

\* Avec un minimum (« floor ») de 0,75%.

\*\* contrevaieur au taux de change des instruments de couverture.

\*\*\* montants exprimés hors intérêts courus et hors effet du taux d'intérêt effectif.

L'argent levé au travers de ces nouveaux emprunts a été utilisé par le Groupe à hauteur de 2 750 millions d'euros afin notamment de :

- rembourser en totalité l'ancienne Dette Senior du Groupe pour 2 638 millions d'euros ;
- payer les frais de remboursement anticipés des emprunts obligataires pour 89 millions d'euros ;
- payer une partie des frais de mise en place des nouveaux financements.

Le remboursement de l'ancienne Dette Senior du Groupe a été analysé comme une extinction de la dette existante et en conséquence :

- les frais d'extinction des emprunts obligataires supportés par le Groupe ont été comptabilisés en autres charges financières pour 88,8 millions d'euros ;

- les frais relatifs à la mise en place de la dette éteinte, qui avaient initialement été comptabilisés au coût amorti, ont été comptabilisés en autres charges financières pour 22,1 millions d'euros ;

Le solde non utilisé issu des emprunts bancaires, soit 1 030 millions d'euros, a été placé sur les comptes séquestres portant ainsi le montant total inscrit sur les comptes séquestres à un montant équivalent à 8 894 millions d'euros (déduction faite des frais bancaires (OID) sur les emprunts bancaires tirés mais non utilisés au 30 septembre 2014. Ces frais, qui représentent un montant équivalent à 9,5 millions d'euros à l'origine ne seront dus qu'en cas de finalisation de l'acquisition de SFR et ont été comptabilisés en charges constatées d'avance au bilan au 30 septembre 2014).

Le solde du montant total à verser en trésorerie à Vivendi le jour de la finalisation de l'acquisition (soit 4,6 milliards d'euros, pour atteindre les 13,5 milliards d'euros hors complément de prix éventuel) sera financé par une augmentation de capital de Numericable Group sous réserve de l'obtention préalable de l'approbation de l'opération par l'autorité de la concurrence. Altice SA, actionnaire majoritaire du Groupe, s'est engagé à souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de 75%. Les 25% restant sont garantis par les banques.

Par ailleurs, le groupe a signé en date du 21 mai 2014 un nouvel accord de *Revolving Credit Facility* (« RCF ») pour un montant maximum de 750 millions d'euros, dont 300 millions disponibles immédiatement et le solde disponible à compter de la finalisation de l'acquisition de SFR. Cette ligne de crédit a été tirée à hauteur de 50 millions d'euros 30 septembre 2014.

Les frais liés à la mise en place des emprunts obligataires, des emprunts bancaires et du RCF, soit 250 millions d'euros, ont fait l'objet d'une comptabilisation au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif conformément à IAS 39 et sont ainsi étalés sur la maturité de la dette.

Il est précisé qu'au 30 septembre 2014, le Groupe n'a payé que la part des frais correspondants aux tranches tirées et utilisées, soit 77 millions d'euros. Le solde des frais, soit 173 millions d'euros, ne sera du et donc payé qu'en cas de finalisation de l'acquisition de SFR.

- En cas de non rachat de SFR

Dans l'hypothèse où l'acquisition de SFR ne serait finalement pas réalisée :

- l'argent déposé sur les comptes séquestre le 8 mai et le 21 mai et issu des financements tels que décrits ci-avant sera intégralement utilisé en remboursement de la totalité des émissions obligataires et d'une partie des emprunts bancaires ;

- Numericable Group gardera à sa charge les intérêts sur la dette. Le montant des intérêts payés depuis la mise en place du financement est de l'ordre de 44 millions d'euros par mois.

## 2.4 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

En Mai 2014, parallèlement aux différents tirages de dettes évoqués ci-avant, Numericable Group a mis en place plusieurs instruments dérivés ayant pour objectif de neutraliser le risque de change portant sur les flux financiers futurs (nominal et coupons).

Les instruments dérivés contractés par le Groupe sont de deux natures :

- des cross currency swaps via lesquels, en complément des échanges de nominaux, le Groupe reçoit un taux fixe en dollars et paye un taux fixe en euros. Ces dérivés couvrent les emprunts obligataires émis en dollars et sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace de la variation de juste valeur de ces dérivés est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Elle est reprise en résultat lorsque l'élément couvert affecte le résultat.

Au 30 septembre 2014, la juste valeur de ces instruments financiers a été comptabilisée en autres éléments du résultat global pour (207 394) milliers d'euros. Le Groupe a également constaté l'impôt différé sur ces instruments en autres éléments du résultat global pour 78 809 milliers d'euros au 30 septembre 2014.

- des cross currency swaps via lesquels, en complément des échanges de nominaux, le Groupe reçoit un taux variable en dollars (LIBOR 3 mois) et paye un taux variable en euros (EURIBOR 3 mois). Ces instruments dérivés couvrent les emprunts bancaires émis en dollars et sont comptabilisés à la Juste Valeur par le biais du compte de résultat (instruments dérivés détenus jusqu'à échéance). Ces dérivés sont ainsi comptabilisés à la juste valeur au bilan, et les variations de valeur impactent le résultat financier.

Au 30 septembre 2014, la juste valeur de ces instruments financiers s'élève à 78 854 milliers d'euros. Le Groupe a également constaté une charge d'impôt différée sur ces instruments en résultat pour 33 534 milliers d'euros au 30 septembre 2014.

Se référer également aux notes 10.2, 16.3 et 17.

## 2.5 Contrat de liquidité conclu avec Exane BNP Paribas

Début 2014, le Groupe a conclu un Contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas en vue de favoriser la liquidité de ses titres et la régularité de leurs cotations sur le marché NYSE Euronext Paris. Un compte de liquidité d'un montant de 3 millions d'euros a ainsi été ouvert pour permettre à Exane BNP Paribas de réaliser les interventions prévues par le contrat de liquidité. Au 30 septembre 2014, le nombre d'actions auto détenues par le Groupe est de 40 544 actions.

## 2.6 Attribution de nouveaux plans d'options de souscription d'actions

### Plan d'options de souscription d'action – janvier 2014

Le conseil d'administration du 10 janvier 2014 a adopté un nouveau plan d'attribution d'options de souscription d'actions au profit de certains mandataires sociaux de Numericable Group et salariés du Groupe.

Ce plan porte sur un nombre total de 287 618 options de souscription d'actions équivalent à 287 618 actions. Le prix d'exercice est de 27,62 € par action.

### Plan d'options de souscription d'action – mai 2014

Le conseil d'administration du 28 mai 2014 a adopté un nouveau plan d'attribution d'options de souscription d'actions au profit d'un salarié du Groupe.

Ce plan porte sur un nombre total de 50 000 options de souscription d'actions équivalent à 50 000 actions. Le prix d'exercice est de 38,91 € par action.

Se référer également à la Note 6.

## **2.7 Impôts différés actifs sur reports déficitaires**

Au cours du premier semestre 2014, une nouvelle intégration fiscale a été mise en place au niveau de Numericable Group avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette nouvelle intégration fiscale est formée par Numericable Group en tant que tête de Groupe, ainsi que par les sociétés issues des deux anciens groupes d'intégration fiscale Ypso et Altice qui ont opté pour l'application du mécanisme de la base élargie.

Sur la base des prévisions actualisées d'utilisation des déficits reportables existant au sein du nouveau Groupe fiscal ainsi constitué et jugées probables sur un horizon de 5 ans, un impôt différé actif complémentaire de 70 millions d'euros a été reconnu au 30 septembre 2014.

Le montant total des impôts différés actifs sur reports déficitaires a ainsi été porté à 186 millions d'euros au 30 septembre 2014.

Se référer également à la Note 10.2.

## **2.8 Contrôles fiscaux**

En juin 2014, le Groupe a reçu des avis de vérification de comptabilité (impôt sur les sociétés) pour les exercices 2010, 2011 et 2012 des sociétés NC Numericable, Numericable et Est Vidéocommunication.

Se référer à la Note 21.

### 3 Informations sectorielles

Comme expliqué dans la note 2.7 aux Comptes Consolidés au 31 décembre 2013, le Groupe a recensé trois secteurs opérationnels :

- Activités B2B
- Activités B2C
- Wholesale

#### 3.1 Compte de résultat

Les tableaux suivants présentent, pour chaque période, la contribution de chaque secteur aux postes du compte de résultat consolidé (de la rubrique Chiffre d'affaires jusqu'à la rubrique Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations). Les ventes intra-sectorielles ont été éliminées sous la colonne « Eliminations ».

<i>30 septembre 2014 (en milliers d'euros)</i>	<b>B2C</b>	<b>B2B</b>	<b>Wholesale</b>	<b>Eliminations</b>	<b>Total</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>664 889</b>	<b>243 320</b>	<b>155 973</b>	<b>(68 764)</b>	<b>995 419</b>
Achats externes	(315 368)	(151 979)	(66 251)	68 764	(464 834)
Charges de personnel	(65 970)	(47 711)	(4 566)	-	(118 247)
Impôts et taxes	(15 620)	(5 556)	(3 163)	-	(24 339)
Provisions	(10 610)	660	-	-	(9 950)
Autres produits opérationnels	49 303	17 141	-	-	66 444
Autres charges opérationnelles	(1 373)	(9)	-	-	(1 382)
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA)</b>	<b>305 251</b>	<b>55 866</b>	<b>81 994</b>	<b>-</b>	<b>443 111</b>

  

<i>30 septembre 2013 (en milliers d'euros)</i>	<b>B2C</b>	<b>B2B</b>	<b>Wholesale</b>	<b>Eliminations</b>	<b>Total</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>648 510</b>	<b>227 770</b>	<b>140 729</b>	<b>(48 100)</b>	<b>968 909</b>
Achats externes	(301 241)	(130 478)	(64 920)	48 100	(448 539)
Charges de personnel	(60 509)	(43 637)	(4 839)	-	(108 985)
Impôts et taxes	(15 784)	(5 936)	(3 848)	-	(25 568)
Provisions	(954)	(298)	33	-	(1 219)
Autres produits opérationnels	42 613	15 890	11	-	58 514
Autres charges opérationnelles	(6 793)	-	-	-	(6 793)
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA)</b>	<b>305 842</b>	<b>63 311</b>	<b>67 166</b>	<b>-</b>	<b>436 319</b>

#### 3.2 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition se ventilent par secteur de la façon suivante aux 30 septembre 2014 et 31 décembre 2013 :

<i>Valeur nette comptable (en milliers d'euros)</i>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
B2C	984 583	984 583
B2B (a)	500 309	499 045
Wholesale	-	-
<b>Total</b>	<b>1 484 892</b>	<b>1 483 628</b>

(a) Se référer à la note 11 pour l'explication de l'augmentation de 1,3 millions d'euros de l'écart d'acquisition B2B au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2014.

Au 30 septembre 2014, le Groupe n'a pas identifié d'indicateur de perte de valeur.

### 3.3 Investissements

Les investissements corporels et incorporels (nets des subventions d'investissement reçues) sont ventilés par secteur de la façon suivante au 30 septembre 2014 et 2013 :

<i>Chiffres exprimés en milliers d'euros</i>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>30 septembre 2013</b>
B2C	159 184	112 183
B2B	44 732	50 028
Wholesale	46 283	43 697
<b>Total</b>	<b>250 199</b>	<b>205 907</b>

## 4 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires contributif se décompose de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>30 septembre 2013</b>
Chiffres d'affaires B2C	660 644	645 385
Chiffres d'affaires B2B	240 301	225 483
Chiffre d'affaires Wholesale	94 475	98 040
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>995 419</b>	<b>968 909</b>

Il est précisé que tout le chiffre d'affaires est réalisé en France.

## 5 Achats externes

Les achats externes se composent pour l'essentiel des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>30 septembre 2013</b>
Coûts du contenu télévisuel, de l'Internet et de la téléphonie	(242 900)	(236 436)
Sous-traitance et achats de services	(70 706)	(71 240)
Marketing	(22 802)	(27 942)
Honoraires	(42 421)	(25 227)
Redevances et licences versées	(9 038)	(9 164)
Droits de passage versés	(8 073)	(10 802)
Loyers et charges locatives	(22 148)	(19 877)
Energie	(19 641)	(18 550)
Créances douteuses	(1 976)	(6 088)
Frais postaux	(3 496)	(3 035)
Frais de transport	(3 484)	(3 017)
Frais de réparation et de maintenance	(9 246)	(8 515)
Charges opérationnelles diverses	(8 903)	(8 645)
<b>Achats externes</b>	<b>(464 834)</b>	<b>(448 539)</b>

## 6 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>30 septembre 2013</b>
Traitements et salaires	(75 403)	(71 020)
Charges sociales	(34 414)	(33 462)
Participation des salariés	(4 759)	(4 503)
Coûts relatifs aux plans de stock-options (a)	(3 671)	-
<b>Charges de personnel</b>	<b>(118 247)</b>	<b>(108 985)</b>

(a) Dont 424 milliers d'euros au titre des contributions patronales dues lors de l'attribution des actions et 3 247 milliers d'euros correspondant au coût du plan reconnu en 2014.

Les principales hypothèses retenues pour la valorisation des différents plans de souscription d'actions sont reprises dans le tableau ci-dessus :

	Options de souscriptions - Novembre 2013	Options de souscriptions – Janvier 2014	Options de souscriptions – Mai 2014
Nombre d'options attribuées	2 845 229	287 618	50 000
Juste valeur unitaire en date d'attribution (en euros)	3,41	3,98	5,38
Juste valeur globale en date d'attribution (en milliers d'euros)	9 702	1 145	269
Prix de l'action en date d'attribution (en euros)	24,80	28,34	39,50
Prix d'exercice de l'option (en euros)	24,80	27,62	38,91
Volatilité attendue (moyenne pondérée)	25%	25%	25%
Date d'expiration (maturité)	Novembre 2021	Janvier 2022	Mai 2022
Dividendes attendus	4%	4%	4%
Taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'État)	0,75%	1%	0,50%

Au 30 septembre 2014, les charges de personnel incluent un produit de 1 472 milliers d'euros au titre du CICE. Au 30 septembre 2013, aucun produit de CICE n'avait été comptabilisé.

## 7 Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels se composent pour l'essentiel des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>30 septembre 2013</b>
Production immobilisée <sup>(a)</sup>	62 251	53 139
Produits de cessions d'actifs	3 750	5 134
Autres	443	241
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>66 444</b>	<b>58 514</b>

(a) La production immobilisée concerne des travaux sur le réseau effectués par des employés du Groupe en vue de l'accroissement des activités de modernisation du réseau câblé.

## 8 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se composent pour l'essentiel des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>30 septembre 2013</b>
Valeur nette comptable des actifs cédés	(1)	(4 235)
Honoraires payés dans le cadre des opérations de refinancement	(1 375)	(1 457)
Frais de gestion payés à nos actionnaires <sup>(a)</sup>	(6)	(1 101)
Charges opérationnelles diverses	-	-
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(1 382)</b>	<b>(6 793)</b>

(a) Des frais de gestion ont été payés aux actionnaires du Groupe Combiné Altice, Cinven et Carlyle en échange de la prestation de certains services de gestion, de financement et de conseil. Ces contrats ont pris fin au 30 septembre 2013 dans le contexte de l'introduction en Bourse de la Société.

## 9 Résultat financier

Les résultats financiers aux 30 septembre 2014 et 2013 peuvent être analysés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Note</b>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>30 septembre 2013</b>
Produits d'intérêt reçus sur trésorerie, équivalents de trésorerie et quasi disponibilités		4 357	25
Autres produits financiers		999	6 870
<b>Produits financiers</b>	<b>9.1</b>	<b>5 356</b>	<b>6 895</b>
Charges d'intérêt sur la dette financière, hors impact du taux d'intérêt effectif		(284 519)	(144 102)
Autres charges financières	<b>9.2</b>	(148 083)	(11 614)
<b>Charges financières</b>		<b>(432 602)</b>	<b>(155 716)</b>
<b>Résultat financier</b>		<b>(427 246)</b>	<b>(148 824)</b>

## 9.1 Produits financiers

Aux 30 septembre 2013 et 2014, les produits financiers se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>30 septembre 2013</b>
Produits d'intérêts sur les comptes séquestre	4 176	-
Réclamation à l'encontre de Lehman Brothers (a)	845	4 506
Reprises de provisions pour risques financiers	81	1 904
Divers	254	485
<b>Produits financiers</b>	<b>5 356</b>	<b>6 895</b>

(a) Versements reçus dans le cadre de la réclamation que le Groupe avait formulé suite à la faillite de la banque Lehman Brothers en Septembre 2008, pour 0,8 millions d'euros et 4,5 millions d'euros au 30 septembre 2014 et au 30 septembre 2013 respectivement. Une partie de la dette financière du Groupe était couverte par des swap de taux d'intérêts conclus avec Lehman Brothers. Suite à sa faillite, Lehman Brothers avait fait défaut sur ces swaps. Le Groupe avait formulé une demande de remboursement auprès de Lehman Brothers pour un montant total d'environ 11,2 millions d'euros. A ce jour, le Groupe a récupéré au total 10,7 millions d'euros sur le montant réclamé.

## 9.2 Autres charges financières

Aux 30 septembre 2013 et 2014, les autres charges financières se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>30 septembre 2013</b>
Frais d'extinction des anciennes dettes dans le cadre des opérations de refinancement (a)	(88 795)	-
Ecart de change (b)	(95 809)	-
Frais amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif (c)	(37 594)	(5 996)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés (d)	78 854	-
Intérêts de retard	(3 543)	(4 928)
Provisions pour risques financiers	(843)	(385)
Divers	(353)	(305)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(148 083)</b>	<b>(11 614)</b>

- (a) Primes payées dans le cadre des remboursements anticipés des emprunts obligataires.
- (b) Impact net de la réévaluation des dettes financières en dollars et des fonds déposés sur les comptes séquestres également libellés en dollars.
- (c) Inclut, au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2014, 22 081 milliers d'euros au titre de la part non amortie des frais relatifs aux dettes éteintes en mai 2014.
- (d) Il s'agit de la valeur de marché, au 30 septembre 2014, des contrats de swap sur les instruments non éligibles à la comptabilité de couverture, qui se traduit par un produit financier (sans impact sur la trésorerie) de 78 854 milliers d'euros au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2014. Se référer également à la note 17.

## 10 Impôts sur les résultats

### 10.1 Charge d'impôts sur les résultats

La charge d'impôts sur les résultats se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>30 septembre 2013</b>
Charge d'impôts courants	(14)	(8 349)
Produit d'impôts différés (a)	36 472	-
<b>Produit / (Charge) d'impôts</b>	<b>36 458</b>	<b>(8 349)</b>

(a) Se référer à la Note 10.2 ci-après.

### 10.2 Impôts différés actifs par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2013</b>	<b>Compte de résultat 2014</b>	<b>Autres éléments du résultat global 2014</b>	<b>30 septembre 2014</b>
Reports déficitaires (a)	132 662	70 006	-	202 668
Juste valeur des Swaps (b)	-	(33 534)	78 809	45 275
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>132 662</b>	<b>36 472</b>	<b>78 809</b>	<b>247 943</b>

(a) Comme expliqué en Note 2.7, une nouvelle intégration fiscale a été mise en place au niveau de Numericable Group au cours du premier semestre 2014, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette nouvelle intégration fiscale est formée par Numericable Group en tant que tête de Groupe, ainsi que par les sociétés issues des deux anciens groupes d'intégration fiscale Ypso et Altice B2B France qui ont opté pour le mécanisme de la base élargie.

Sur la base des prévisions actualisées d'utilisation des déficits reportables existant au sein du nouveau Groupe fiscal ainsi constitué et jugées probables sur un horizon de 5 ans, un impôt différé actif complémentaire de 70 millions d'euros a été reconnu.

Le montant total des impôts différés actifs sur reports déficitaires a ainsi été porté à 203 millions d'euros au 30 septembre 2014.

(b) Le Groupe a constaté un impôt différé actif de 45,3 millions d'euros sur les instruments dérivés mis en place en mai 2014, dont :

- (33,5) millions d'euros en résultat sur les instruments de Swap non éligibles à la comptabilité de couverture (Swap sur les emprunts bancaires);
- 78,8 millions d'euros en autres éléments du résultat global sur les instruments de SWAP éligibles à la comptabilité de couverture (Swap sur les emprunts obligataires).

## 11 Ecart d'acquisition

(en milliers d'euros)

	<b>30 septembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
<b>Montant comptabilisé, net</b>		
Solde au début de l'exercice	1 483 628	1 458 686
Ecarts d'acquisition reconnus au cours de la période (1)	1 264	24 942
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 484 892</b>	<b>1 483 628</b>

- (1) Au 31 décembre 2013, l'écart d'acquisition complémentaire de 24,9 millions d'euros s'explique par l'acquisition par le Groupe, le 31 octobre 2013, de 100% des actions de la holding Invescom qui détient 100% de l'opérateur B2B LTI Telecom. Cet écart d'acquisition provisoire a été augmenté de 1,3 millions d'euros au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2014 compte tenu de la réévaluation de certains passifs.

Le Groupe ayant jusqu'au 31 octobre 2014 pour terminer l'exercice d'allocation du prix d'acquisition aux actifs identifiables et aux passifs assumés, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de capitaux propres du sous ensemble acquis, demeure comptabilisée provisoirement au 30 septembre 2014 en écart d'acquisition pour un montant total de 26 millions d'euros.

La contribution de LTI à l'EBITDA consolidé du Groupe au 30 septembre 2014 s'établit comme suit :

<i>30 septembre 2014 (en milliers d'euros)</i>	<b>LTI</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>25 289</b>
Achats externes	(16 261)
Charges de personnel	(5 260)
Impôts et taxes	(594)
Provisions	110
Autres produits opérationnels	485
Autres charges opérationnelles	(9)
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA)</b>	<b>3 760</b>

## 12 Créances clients et autres créances

(en milliers d'euros)

	<b>30 septembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
Créances clients	353 104	309 998
Dépréciation	(40 287)	(33 371)
<b>Créances clients, nettes</b>	<b>312 817</b>	<b>276 627</b>
Avances et acomptes	1 306	2 181
Créances fiscales et sociales	76 866	84 826
Charges constatées d'avance	44 720	32 256
Autres créances	4 103	6 998
<b>Créances clients et autres créances, nettes</b>	<b>439 812</b>	<b>402 888</b>

## 13 Quasi disponibilités

Il s'agit des sommes placées en comptes séquestres et destinées à financer en partie l'acquisition de SFR.

Les montants sont ventilés par devise d'origine de la façon suivante:

Devise d'origine	Nominal à l'origine*		Encours au 30 septembre 2014
	<i>En milliers de devises</i>	<i>En milliers d'euros</i>	<i>En milliers d'euros</i>
USD	8 966 438	6 484 732	7 099 877
EUR	2 409 200	2 409 200	2 409 200
<b>Quasi disponibilités</b>		<b>8 893 932</b>	<b>9 509 077</b>

\* déduction faite des frais bancaires (Original Issue Discount : « OID ») sur les emprunts bancaires tirés mais non utilisés au 30 septembre 2014. Ces frais, qui représentent un montant équivalent à 9,5 millions d'euros à l'origine ne seront dus qu'en cas de finalisation de l'acquisition de SFR et ont été comptabilisés en charges constatées d'avance au bilan au 30 septembre 2014.

Les comptes séquestre sont sous le contrôle de Deutsche Bank AG en tant qu'agent de séquestre et sont nantis au premier rang au profit des banques.

Dans l'attente du déblocage des sommes placées en séquestre en vue de l'acquisition de SFR, les fonds sont placés dans certains investissements autorisés, tels que des liquidités et/ou des fonds de marché monétaire à valeur liquidative nette stable bénéficiant d'une notation élevée.

Les sommes placées dans les comptes séquestres seront libérées le 30 avril 2015 ou avant, sous réserve que :

- le Groupe signe les documents de réalisation de l'acquisition de SFR selon la forme et les termes de l'offre soumise par le Groupe à Vivendi le 5 avril 2014 ;
- l'acquisition de SFR soit rapidement réalisée après le versement des sommes placées dans les comptes séquestre ;
- immédiatement après la réalisation de l'acquisition de SFR, le Groupe possède, directement ou indirectement, 100 % du capital social en circulation de SFR (moins dix titres appartenant à un tiers) ; et
- le Groupe n'est pas sujet à une procédure de faillite, d'insolvabilité ou de protection judiciaire.

Si (i) l'acquisition de SFR n'a pas lieu le 30 avril 2015 ou avant, ou (ii) les documents de réalisation de l'acquisition de SFR expirent à tout moment avant le 30 avril 2015 ; ou (iii) en cas de faillite, d'insolvabilité ou mesure de protection judiciaire du Groupe le 30 avril 2015 ou avant, le Groupe se trouvera dans l'obligation de rembourser toutes les nouvelles dettes financières souscrites en mai 2014 pour financer l'acquisition, à un prix égal à 100 % du prix d'émission initial de chacune de ces nouvelles dettes, majoré des intérêts courus. Ce remboursement se fera à l'aide des sommes placées dans les comptes séquestre. Les éventuelles sommes résiduelles placées sur les comptes séquestre reviendront au Groupe. En cas d'insuffisance des sommes figurant sur les comptes séquestre, le complément devra être financé par le Groupe sur sa trésorerie.

## 14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidé incluent les disponibilités et dépôts à court-terme. La réconciliation entre la position de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidé et la trésorerie présentée dans la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan consolidé est comme suit:

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
Disponibilités	8 370	101 365
Equivalents de trésorerie (1)	5 807	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie présentés dans le bilan consolidé</b>	<b>14 177</b>	<b>101 365</b>
Trésorerie des activités cédées ou en cours de cession	-	-
Découverts bancaires comptabilisés en dettes financières	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidé</b>	<b>14 177</b>	<b>101 365</b>

- (1) Correspondent, au 30 septembre 2014, aux sommes investies par Exane BNP Paribas dans des OPCVM monétaires dans le cadre du contrat de liquidité pour 1,6 millions d'euros ainsi qu'aux produits d'intérêts reçus sur les sommes investies en comptes séquestre pour 4,2 millions d'euros.

## 15 Autres éléments du résultat global

Les variations des autres éléments du résultat global se décomposent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Attribuables aux propriétaires de la société mère			
	Instruments financiers de couverture	Gains et pertes actuariels	Impôts différés	Total
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	-	<b>(1 496)</b>	-	<b>(1 496)</b>
Variation	-	-	-	-
<b>Solde au 30 septembre 2013</b>	-	<b>(1 496)</b>	-	<b>(1 496)</b>
Variation	-	(458)	-	(458)
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	-	<b>(1 954)</b>	-	<b>(1 954)</b>
Variation	(207 394)	-	78 809	(128 585)
<b>Solde au 30 septembre 2014</b>	<b>(207 394)</b>	<b>(1 954)</b>	<b>78 809</b>	<b>(130 539)</b>

## 16 Passifs financiers

Les passifs financiers se décomposent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Note</b>	Courants		Non courants		Total	
		30 septembre 2014	31 décembre 2013	30 septembre 2014	31 décembre 2013	30 septembre 2014	31 décembre 2013
Emprunts obligataires	<b>16.1</b>	51 361	16 091	8 406 462	380 007	8 457 823	396 098
Emprunts bancaires	<b>16.2</b>	79 266	26 484	3 897 343	2 209 777	3 976 609	2 236 261
Instruments dérivés*	<b>16.3/ 17</b>	9 394	-	119 145	-	128 539	-
Dettes de location financement	<b>22.2</b>	24 644	20 578	19 762	20 915	44 406	41 493
Titres subordonnés à durée indéterminée		-	-	39 654	37 695	39 654	37 695
Autres passifs financiers	<b>16.4</b>	1 001	1 096	833	1 568	1 834	2 664
Dépôts de garantie reçus de clients		11 432	-	45 411	51 932	56 843	51 932
Découverts bancaires		-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers</b>		<b>177 098</b>	<b>64 249</b>	<b>12 528 610</b>	<b>2 701 894</b>	<b>12 705 708</b>	<b>2 766 143</b>

\* les instruments dérivés sont présentés dans l'échéancier ci-dessus à leur date de maturité et y compris intérêts courus non échus.

### 16.1 Emprunts obligataires

Le 8 mai 2014, le Groupe a émis plusieurs emprunts obligataires, en euros et en dollars, pour financer en partie l'acquisition de SFR. L'émetteur des obligations est Numericable Group. Ces émissions obligataires, ont permis de lever l'équivalent de 7 873 millions d'euros, dont un montant équivalent à 5 623 millions d'euros en dollars et 2 250 millions d'euros.

Le produit de ces émissions obligataires a été intégralement placé sur des comptes séquestres jusqu'à la finalisation de l'acquisition de SFR.

Les emprunts obligataires sont décomposés de la façon suivante :

Devise d'origine	Maturité	Coupon en devises	Coupon en euros*	Montant d'origine en millions de devise	Montant d'origine en millions d'euros**	Encours au 30 septembre 2014 en millions d'euros ***
EUR	Mai 2022	5,375%	5,375%	1 000	1 000	1 000
EUR	Mai 2024	5,625%	5,625%	1 250	1 250	1 250
USD	Mai 2019	4,875%	4,354%	2 400	1 736	1 900
USD	Mai 2022	6,000%	5,141%	4 000	2 893	3 167
USD	Mai 2024	6,250%	5,381%	1 375	994	1 089
				<b>Total</b>	<b>7 873</b>	<b>8 406</b>

\* correspond au taux d'intérêt des instruments de couverture.

\*\* contrevalet au taux de change des instruments de couverture.

\*\*\* montants exprimés hors intérêts courus et hors effet du taux d'intérêt effectif.

## 16.2 Emprunts bancaires

Le groupe a tiré de nouveaux emprunts bancaires le 21 mai 2014 pour un montant total équivalent à 3 780 millions d'euros.

Les emprunts bancaires sont décomposés de la façon suivante :

Devise d'origine	Maturité	Taux d'intérêt de référence	Marge en devises *	Marge en euros	Montant d'origine en millions de devise	Montant d'origine en millions d'euros**	Encours au 30 septembre 2014 en millions d'euros ***
EUR	Mai 2020	Euribor 3M	4,500%	4,500%	1 900	1 900	1 900
USD	Mai 2020	Libor 3M	3,813%	4,380%	1 394	1 008	1 104
USD	Mai 2020	Libor 3M	3,809%	4,375%	1 206	872	955
					<b>Total</b>	<b>3 780</b>	<b>3 959</b>

\* Avec un minimum (« floor ») de 0,75%.

\*\* contrevaieur au taux de change des instruments de couverture.

\*\*\* montants exprimés hors intérêts courus et hors effet du taux d'intérêt effectif.

L'argent levé au travers de ces nouveaux emprunts a été utilisé par le Groupe à hauteur de 2 750 millions d'euros afin notamment de:

- rembourser en totalité l'ancienne dette senior du Groupe pour 2 638 millions d'euros ;
- payer les frais de remboursement anticipés des anciens emprunts obligataires pour 88 millions d'euros ;
- payer une partie des frais de mise en place des nouveaux financements.

Le solde non utilisé issu des emprunts bancaires, soit 1 030 millions d'euros, a été placé sur les comptes séquestre portant ainsi le montant total inscrit sur les comptes séquestre à un montant équivalent à 8 903 millions d'euros. Se référer également à la Note 13.

Par ailleurs, le groupe a signé en date du 21 mai 2014 un nouvel accord de *Revolving Credit Facility* (« RCF ») pour un montant maximum de 750 millions d'euros, dont 300 millions disponibles immédiatement et le solde disponible à compter de la finalisation de l'acquisition de SFR. Au 30 septembre 2014, la ligne de crédit est tirée à hauteur de 50 millions d'euros.

## 16.3 Instruments dérivés

Les 23 et 28 avril 2014, la Société a conclu différents contrats de swap avec Goldman Sachs International. Le 1er mai 2014, Numericable Group et Goldman Sachs International ont transféré (par novation) un certain nombre de contrats de swap à diverses banques internationales de premier plan.

Ces contrats de swap peuvent être classés en cinq catégories différentes (montants exprimés en milliers d'euros) :

	Obligation Dollar 2019	Obligation Dollar 2022	Obligation Dollar 2024	Prêt Bancaire Refi	Prêt Bancaire Non-Refi
Notionnel USD M / EUR M	2 400 / 1 736	4 000 / 2 893	1 375 / 994	1 397 / 1 010	1 203 / 870
Jambe Dollar / Jambe Euros	4.875% / 4.354%	6.0% / 5.147%	6.25% / 5.383%	L+3.75% /E+4.2135%	L+3.75% /E+4.2085%
Date de 1er échange	30 avril 2015	30 avril 2015	30 avril 2015	21 Mai 2014	30 avril 2015
Montants initiaux échangés USD M / EUR M	2 358 / 1 705	3 930 / 2 842	1 351 / 977	1 358 / 982	1 170 / 846
Date de paiement des coupons	15 août/ 15 février	15 août/ 15 février	15 août/ 15 février	30 juillet 30 octobre 30 janvier 30 avril	30 juillet 30 octobre 30 janvier 30 avril
Date d'échange final	15 mai 2019	15 mai 2022	15 mai 2022	15 mai 2019	15 mai 2019
Montants finaux échangés USD M / EUR M	2 400 / 1 736	4 000 / 2 893	1 375 / 994	1 397 / 1 010	1 203 / 870
Clause spéciale		A cinq ans clause de rupture en faveur des banques	A cinq ans clause de rupture en faveur des banques		

Ces contrats répondent aux trois principaux objectifs suivants :

### Couverture des sommes en dollars dans les comptes séquestre

Les contrats de swap de devises croisées (« cross currency swaps ») ont pour objectif de couvrir le risque de taux de change euro/dollar américain associé aux produits nets en dollar américain des Emprunts obligataires et des emprunts bancaires placés en séquestre (7 775 millions de dollars de produits nets résultant des emprunts obligataires, et 1 170 millions dollars de produits nets au titre des emprunts bancaires), compte tenu du prix de l'acquisition de SFR à payer entièrement en euros à Vivendi. Conformément à ces contrats de swap, le 30 avril 2015 la Société paiera 8 809 millions de dollars à toutes les contreparties de swap (en utilisant les montants libérés du séquestre) et recevra 6 371 millions d'euros de cette dernière, sur la base d'un taux de change de 1,00 € = 1,3827 \$. La différence entre les produits placés en compte séquestre et les montants payés à terme aux contreparties correspond aux commissions d'engagement et d'OID emprunts obligataires et les emprunts bancaires.

### Couverture des paiements d'intérêts et de principal à 5 ans et 8 ans en dollars américains

Les contrats de swap de devises croisées ont pour objectif de couvrir le risque de taux de change euros/dollars américains associé aux paiements d'intérêts à effectuer en dollars américains pour les emprunts obligataires et les emprunts bancaires. Conformément à ces contrats de swap, la Société échangera des montants en euros pour les montants en dollars américains à verser à chaque date de paiement d'intérêts semi-annuelle ou trimestrielle, sur la base d'un taux de change de 1,00 € = 1,3827 \$.

Les contrats de swap pour les emprunts obligataires couvrent les paiements d'intérêts à compter des premiers versements semi-annuels, le 15 août 2014, et jusqu'au 15 mai 2019 pour les Obligations Dollar 2019 (derniers versements), 15 mai 2022 pour les Obligations Dollar 2022 (derniers versements) et les Obligations Dollar 2024. Les contrats de swap pour les tirages en dollars américains au titre des prêts bancaires couvrent les paiements d'intérêts entre les premiers versements trimestriels à effectuer à compter du 30 juillet 2014 et jusqu'au 21 mai 2019.

La Société a aussi couvert par ces contrats de swap le montant de principal de ces emprunts obligataires et emprunts bancaires en dollars :

Le 15 mai 2019, Numericable Group paiera 1 736 millions d'euros et recevra 2 400 millions de dollars correspondant au principal des emprunts obligataires 2019, paiera 870 millions d'euros et recevra 1 203 millions de dollars correspondant au principal du prêt bancaire, même si celui-ci a une maturité en mai 2020.

Le 15 mai 2022, Numericable Group paiera 2 893 millions d'euros et recevra 4 000 millions de dollars correspondant au principal des emprunts obligataires 2022, paiera 994 millions d'euros et recevra 1 375 millions de dollars correspondant au principal des emprunts obligataires 2024, même si celui-ci a une maturité en mai 2024.

Il est à noter que les contreparties de Numericable aux contrats de couverture bénéficient d'une clause de réalisation anticipée au bout de cinq ans (soit en Mai 2019) pour les contrats de couverture à 8 ans, i.e. concernant les intérêts et principaux des emprunts obligataires 2022 et 2024 en dollars. Ces dernières, unilatéralement, peuvent dénoncer le contrat de couverture trois ans avant sa maturité et faire payer par Numericable Group ou payer à Numericable Group (selon les conditions de marché à cette date) la soulte du contrat.

#### Couverture des paiements d'intérêts basés sur le LIBOR

En plus des deux objectifs décrits ci-dessus, les instruments de couverture permettent de convertir son exposition LIBOR pour les tirages en dollars américains au titre du Prêt à Terme, en exposition EURIBOR. Le risque du Groupe n'est cependant pas entièrement couvert, puisque les tirages en dollars américains, au titre du Prêt à Terme, portent intérêt au taux LIBOR augmenté d'une marge, sous réserve d'un plancher de 0,75 % sur le LIBOR, tandis que les contrats de swap n'incluent pas ce plancher.

Les contrats de swap pour les tirages en dollars américains au titre du Prêt à Terme couvrent les paiements d'intérêts à compter des premiers versements trimestriels à effectuer le 30 juillet 2014 et jusqu'au le 21 mai 2019.

#### Sûretés et garanties

Les contrats de swap décrits ci-dessus sont garantis et bénéficient des mêmes sûretés que celles consenties au titre des emprunts bancaires (se référer à la Note 20.1).

## **16.4 Autres passifs financiers**

Au 30 septembre 2014, les autres passifs financiers incluent divers emprunts bancaires souscrits par Numericable à l'égard de plusieurs banques (principalement envers la Caisse d'Épargne d'Alsace-Lorraine) pour 1 400 milliers d'euros et par Completel auprès de divers établissements bancaires pour 201 milliers d'euros.

## 16.5 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par Numericable Group correspond (a) aux montants nominal des passifs financiers (hors intérêts courus, hors impact du TIE et hors juste valeur des instruments dérivés), hors TSDI, et hors dettes liées à l'exploitation (dépôts de garantie versés par les clients), tous ces passifs étant convertis au cours de clôture, diminués (b) : des disponibilités et quasi-disponibilités.

### Composition de l'endettement financier net :

<i>(En millions d'euros)</i>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
Emprunts obligataires	8 406	380
Emprunts bancaires	4 009	2 258
Dettes de location-financement	44	41
Autres passifs financiers	2	3
<b>Éléments du passif contributifs à l'endettement financier net (a)</b>	<b>12 461</b>	<b>2 682</b>
Quasi-disponibilités	9 509	-
Disponibilités et équivalents de trésorerie	14	101
<b>Éléments de l'actif contributifs à l'endettement financier net (b)</b>	<b>9 523</b>	<b>101</b>
<b>Endettement financier net (a) – (b)</b>	<b>2 938</b>	<b>2 581</b>

## 17 Instruments financiers

### 17.1 Gestion du risque de liquidité

#### Lignes de crédit

Au 30 septembre 2014, la position de liquidité de Numericable Group est supérieure aux échéances de remboursement de l'endettement financier courant :

*Montants disponibles (en milliers d'euros)*

Disponibilités	8 370
Equivalents de trésorerie	5 807
Montant disponible pour tirage des lignes de crédit	250 000
<b>Position de liquidité</b>	<b>264 177</b>

#### Notation de Numericable Groupe

La notation actuelle du Groupe est la suivante :

Agence	Notation
Standard & Poor's	B+
Moody's	B1 (perspective positive)

A la suite de l'introduction en bourse de Numericable Group, de l'acquisition du sous-groupe Altice par le sous-groupe Ypso France et du refinancement de plusieurs financements du Groupe, les deux agences de notation ont décidé (i) de retirer la notation du sous-groupe Altice B2B et (ii) de passer la notation du sous-groupe Ypso France de B2/B à B1/B+, nouvelle notation du Groupe.

Moody's a noté les nouveaux financements levés en mai 2014 Ba3 et a annoncé qu'elle estimait que la notation du Groupe serait de Ba3 après la réalisation de l'acquisition de SFR; S&P a confirmé la notation B+ du Groupe.

**Echéance des passifs financiers libellés en devises**

Les échéances résiduelles des passifs financiers libellés en devise (emprunts obligataires et emprunts bancaires) s'analysent comme suit au 30 septembre 2014 (y compris les intérêts futurs). Les flux de trésorerie attendus correspondent aux flux contractuels (aucun remboursement anticipé n'est prévu).

Les flux en USD sont exprimés en € en utilisant le cours de clôture du 30 septembre 2014 soit 1€ = 1.2629 USD. Les calculs d'intérêts sont basés sur les taux Euribor et Libor au 30 septembre 2014.

		Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Emprunts obligataires en USD</b>	<b>A</b>	<b>8 731 656</b>	<b>350 730</b>	<b>3 280 149</b>	<b>5 100 777</b>
<i>USD Notes 19</i>		2 340 447	92 644	2 247 803	-
<i>USD Notes 22</i>		4 640 114	190 039	760 155	3 689 920
<i>USD Notes 24</i>		1 751 095	68 048	272 191	1 410 857
<i>Instruments de couverture</i>	<b>B</b>	<i>(1 029 638)</i>	<i>(72 832)</i>	<i>(451 716)</i>	<i>(505 090)</i>
<i>Flux en USD</i>		<i>(8 579 683)</i>	<i>(350 730)</i>	<i>(3 280 149)</i>	<i>(4 948 803)</i>
<b>Flux en €</b>		<b>7 550 044</b>	<b>277 898</b>	<b>2 828 433</b>	<b>4 443 713</b>
<i>USD Notes 19</i>		2 094 710	75 574	2 019 136	-
<i>USD Notes 22</i>		4 046 019	148 791	595 163	3 302 065
<i>USD Notes 24</i>		1 409 315	53 533	214 134	1 141 648
<b>Emprunts bancaires en USD</b>	<b>C</b>	<b>2 592 215</b>	<b>104 166</b>	<b>449 410</b>	<b>2 038 639</b>
<i>Loan Refi</i>		1 389 826	55 849	240 953	1 093 024
<i>Loan Non-Refi</i>		1 202 389	48 317	208 457	945 615
<i>Instruments de couverture</i>	<b>D</b>	<i>(158 114)</i>	<i>2 941</i>	<i>(161 055)</i>	-
<b>Flux en USD</b>		<b>(2 470 277)</b>	<b>(84 407)</b>	<b>(2 385 870)</b>	-
<i>Loan Refi</i>		<i>(1 326 849)</i>	<i>(45 337)</i>	<i>(1 281 512)</i>	-
<i>Loan Non-Refi</i>		<i>(1 143 428)</i>	<i>(39 070)</i>	<i>(1 104 358)</i>	-
<b>Flux en €</b>		<b>2 312 162</b>	<b>87 348</b>	<b>2 224 814</b>	-
<i>Loan Refi</i>		1 242 036	46 941	1 195 095	-
<i>Loan Non-Refi</i>		1 070 127	40 407	1 029 719	-
<b>Total</b>	<b>A+B+C+D</b>	<b>10 136 118</b>	<b>385 005</b>	<b>3 116 788</b>	<b>6 634 326</b>

## 17.2 Gestion du risque devise

Le risque devise du Groupe concerne :

- les émissions obligataires et emprunts bancaires libellés en dollars ;
- les sommes placées sur les comptes séquestre en vue de l'acquisition de SFR, également libellées en dollar, dans la mesure où le paiement à Vivendi devra être réalisé en euros.

Les émissions d'emprunts en dollars du Groupe ainsi que les sommes placées sur les comptes séquestre ont été intégralement couvertes par des instruments dérivés via la mise en place de cross-currency swaps. Le tableau ci-dessous présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette initiale et les comptes séquestre avant et après couverture.

Montants à l'origine, exprimés en millions	Devise	Position initiale		Instrument de couverture		Position finale	
		En devises	En euros	En devises	En euros	En devises	En euros
Obligations 2019	USD	(2 400)	-	2 400	(1 736)	-	(1 736)
Obligations 2022	USD	(4 000)	-	4 000	(2 893)	-	(2 893)
Obligations 2024	USD	(1 375)	-	1 375	(994)	-	(994)
Emprunt 2020 (« refi »)	USD	(1 394)	-	1 394	(1 008)	-	(1 008)
Emprunt 2020 (« non refi »)	USD	(1 206)	-	1 206	(872)	-	(872)
<b>Total passifs</b>		<b>(10 375)</b>	<b>-</b>	<b>10 375</b>	<b>(7 503)</b>	<b>-</b>	<b>(7 503)</b>
Comptes séquestre	USD	8 966	-	(8 966)	6 485	-	6 485
<b>Total actifs</b>		<b>8 966</b>	<b>-</b>	<b>(8 966)</b>	<b>6 485</b>	<b>-</b>	<b>6 485</b>

## 17.3 Comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés contractés par le Groupe sont de deux natures :

- des cross currency swaps via lesquels, en complément des échanges de nominaux, le Groupe reçoit un taux fixe en dollars et paye un taux fixe en euros. Ces dérivés couvrent les emprunts obligataires émis en dollars et sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace de la variation de juste valeur de ces dérivés est enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Elle est reprise en résultat lorsque l'élément couvert affecte le résultat.

Au 30 septembre 2014, la juste valeur de ces instruments financiers a été comptabilisée en autres éléments du résultat global pour 207 394 milliers d'euros. Le Groupe a également constaté l'impôt différé sur ces instruments en autres éléments du résultat global pour 78 809 milliers d'euros au 30 septembre 2014.

- des cross currency swaps via lesquels, en complément des échanges de nominaux, le Groupe reçoit un taux variable en dollars (LIBOR 3 mois) et paye un taux variable en euros (EURIBOR 3 mois). Ces instruments dérivés couvrent les emprunts bancaires émis en dollars et sont comptabilisés à la Juste Valeur par le biais du compte de résultat (instruments dérivés détenus jusqu'à échéance). Ces dérivés sont ainsi comptabilisés à la juste valeur au bilan, les variations de valeur impactent le résultat.

Au 30 septembre 2014, la juste valeur de ces instruments financiers a représenté un produit financier de 78 854 milliers d'euros. Le Groupe a également constaté l'impôt différé sur ces instruments en résultat pour (33 531) milliers d'euros au 30 septembre 2014.

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les juste-valeurs des cross currency swap au 30 septembre 2014 :

En millions d'euros	Montant Notionnel	Juste valeur (y compris intérêts courus)	Juste valeur (hors intérêts courus)
Obligations 2019	1 736	43,2	45,4
Obligations 2022	2 893	116,1	121,4
Obligations 2024	994	38,7	40,6
Emprunt 2020 (« refi »)	1 008	(78,8)	(78,8)
Emprunt 2020 (« non refi »)	872	(0,1)	(0,1)
<b>Total</b>	<b>7 503</b>	<b>119,1</b>	<b>128,5</b>

Une juste valeur positive (négative) indique un montant en faveur des banques (du Groupe).

## 17.4 Valorisation des instruments dérivés

Conformément à IAS 39, le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour la comptabilisation de ses instruments dérivés.

Le calcul de la juste valeur des instruments financiers dérivés (cross currency swaps) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ce type d'instruments. Les justes valeurs sont contrôlées avec les valorisations bancaires.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels et de données de marché (spreads de crédit implicites).

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...);
- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables ;

Au 30 septembre 2014, la juste valeur des dérivés est de niveau 2.

## 17.5 Risque de crédit et de contrepartie

Numericable Group est exposé au risque de contrepartie bancaire dans le cadre de ses placements et de ses produits dérivés et réalise donc une sélection stricte des institutions publiques, financières ou industrielles auprès desquelles elle effectue des placements ou contracte des produits dérivés, en particulier en fonction de la notation financière de celles-ci.

## 18 Autres passifs non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
Produits constatés d'avance (à plus d'un an)	94 910	97 429
Dettes fournisseurs non courantes	4 256	4 874
Dettes fiscales et sociales non courantes	246	282
<b>Autres passifs non courants</b>	<b>99 412</b>	<b>102 585</b>

## 19 Dettes fournisseurs et autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
Dettes fournisseurs courantes	504 400	513 979
Dettes fournisseurs d'immobilisation	77 431	78 494
Avances et acomptes reçus	18 796	20 464
Comptes courants	49	49
Dettes fiscales	30 651	24 987
Dettes sociales	44 375	54 412
Produits constatés d'avance (à moins d'un an)	57 350	57 441
Autres dettes	10 870	7 592
<b>Dettes fournisseurs et autres dettes</b>	<b>743 922</b>	<b>757 418</b>

## 20 Engagements et obligations contractuelles

### 20.1 Engagements contractés

#### Maturité des passifs financiers

Les tableaux ci-après présentent les maturités contractuelles auxquelles les passifs financiers du Groupe devront faire l'objet de remboursements (hors coût amorti, intérêts futurs et impact des variations de change). Les tableaux ont été construits à partir des flux de trésorerie non actualisés pour les passifs financiers sur la base de la date d'exigibilité de remboursement. La date de maturité contractuelle correspond à la date la plus proche à laquelle le Groupe pourrait être contraint à rembourser le passif.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30 septembre 2014</b>			
	Moins de un an	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	51 361	1 735 734	6 137 322	7 924 417
Dettes bancaires	79 266	-	3 780 379	3 859 645
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	39 654	39 654
Passifs financiers liés aux contrats de location-financement	24 644	19 372	390	44 406
Autres passifs financiers	1 000	833	-	1 833
Instruments dérivés	9 394	43 249	75 896	128 539
Dépôts de garantie reçus de clients	11 432	45 411	-	56 843
Découverts bancaires	-	-	-	0
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>177 097</b>	<b>1 844 599</b>	<b>10 033 641</b>	<b>12 055 337</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2013</b>			
	Moins de un an	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	16 091	-	380 380	396 471
Dettes bancaires	31 250	2 226 717	-	2 257 967
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	37 695	37 695
Passifs financiers liés aux contrats de location-financement	20 578	19 799	1 116	41 493
Autres passifs financiers	1 096	1 568	-	2 664
Instruments dérivés	-	-	-	-
Dépôts de garantie reçus de clients	-	51 932	-	51 932
Découverts bancaires	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>69 015</b>	<b>2 300 016</b>	<b>419 191</b>	<b>2 788 222</b>

Engagements donnés dans le cadre de l'acquisition de SFR

En cas de finalisation de l'acquisition de SFR, et comme expliqué en Note 2.3, le Groupe sera tenu de payer les frais bancaires relatifs à la mise en place des dettes tirées mais non encore utilisés à ce jour pour un montant d'environ 173 millions d'euros (montant non repris dans l'échéancier ci-avant au 30 septembre 2014).

Le Groupe sera également tenu de payer d'autres honoraires de conseil qui ne seront exigibles qu'en cas de réalisation de l'acquisition de SFR et qui sont comptabilisés au 30 septembre 2014 pour un montant de 6,8 millions d'euros.

Dans le cadre de l'acquisition de SFR, le Groupe a également donné des garanties en termes de maintien de l'emploi au sein du nouvel ensemble.

Garanties et sûretés donnés au titre des nouveaux emprunts obligataires :

Dans l'attente de réalisation de l'acquisition de SFR, les nouveaux emprunts obligataires sont garantis par un nantissement de premier rang sur les comptes séquestres.

A compter de la date de réalisation de l'acquisition de SFR, les nouveaux emprunts obligataires seront garantis par la plupart des filiales du Groupe et bénéficieront de nantissements de premier rang portant notamment sur l'intégralité du capital des garants, sur le fonds de commerce de NC Numericable; la plupart des comptes bancaires, créances intra-groupe et droits de propriété intellectuelle des garants à la date de réalisation.

Les contrats relatifs aux nouveaux emprunts obligataires prévoient certaines restrictions au bénéfice des porteurs des nouveaux emprunts obligataires. Ces dispositions limitent notamment la capacité du Groupe à (i) contracter ou garantir tout endettement additionnel (sous réserve de respecter certains ratios), (ii) réaliser certains investissements ou d'autres paiements soumis à restrictions (dont des dividendes), (iii) consentir des sûretés, (iv) céder des actifs, (v) conclure certaines transactions avec ses sociétés affiliées, (vi) conclure des accords limitant la capacité de ses filiales à verser des dividendes ou le remboursement de prêts et avances intra-groupe ; et (vii) réaliser des opérations de fusions ou de consolidation.

Garanties et sûretés donnés au titre des nouveaux emprunts bancaires et du RCF:

Avant la date de réalisation de l'acquisition de SFR, les emprunts bancaires bénéficient d'une garantie de premier rang par la plupart des filiales du Groupe (les « Garants ») ainsi que de nantissements de

premier rang portant sur l'intégralité du capital des garants, certains prêts intragroupe conclus dans le cadre de ces opérations, le fonds de commerce de NC Numericable, la plupart des comptes bancaires, droits de la propriété intellectuelle des Garants.

Dans les 90 jours suivant la date de réalisation, les emprunts bancaires bénéficieront (i) d'une garantie de premier rang par SFR, (ii) d'un nantissement de premier rang sur les actions SFR détenues par Numericable Group et les actions de toute filiale devenue Garante après la date de réalisation, d'un nantissement de premier rang sur certains comptes bancaires de SFR, d'un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce (y compris la propriété intellectuelle) de SFR ; et d'un nantissement de premier rang sur les créances dues à SFR par certaines de ses filiales.

Les emprunts bancaires incluent des restrictions qui reflètent en substance les engagements prévus dans les emprunts obligataires et limitent notamment la capacité du Groupe à : (i) contracter ou garantir tout endettement additionnel (sous réserve d'un test de ratio), (ii) réaliser des investissements ou d'autres paiements soumis à restrictions (y compris des dividendes), (iii) consentir des sûretés, (iv) céder des actifs, (v) verser des dividendes ou réaliser d'autres distributions ou racheter les actions composant le capital social ou de la dette subordonnée, (vi) conclure certaines transactions avec des sociétés affiliées, (vii) conclure des accords limitant la capacité des filiales à verser des dividendes ou le remboursement de prêts et avances intra-groupe ; et (viii) réaliser des opérations de fusions ou de consolidation. Certaines de ces restrictions seront modifiées si la date de réalisation n'intervient pas avant le 30 avril 2015.

## 20.2 Engagements reçus

### Engagement reçu dans le cadre des TSDI

Le Groupe a reçu un engagement d'un montant total de 25 millions d'euros de GDF Suez pour la souscription à des obligations à taux variable à durée indéterminée (TSDI), qui financeront la construction du réseau Sipperec. Au 30 septembre 2014, le Groupe a déjà perçu 23,8 millions d'euros en principal de GDF Suez.

### Engagement reçu de la part d'Altice

Le solde du montant total à verser en trésorerie à Vivendi le jour de la finalisation de l'acquisition de SFR (soit 4,6 milliards d'euros, pour atteindre les 13,5 milliards d'euros hors complément de prix éventuel) sera financé par une augmentation de capital de Numericable Group. Altice SA, actionnaire majoritaire du Groupe, s'est engagé à souscrire à cette augmentation de capital à hauteur de 75% (le Groupe supportera les frais liés à cette augmentation de capital souscrite par Altice, représentant environ 0,30% du montant de l'augmentation de capital), les 25% restant étant garantis par les banques.

## 21 Litiges

Le Groupe est impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité.

La description des litiges dans lesquels le Groupe est partie est présentée dans la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 24 octobre 2014, date de la réunion du Conseil d'administration arrêtant les comptes de la période de neuf mois close le 30 septembre 2014.

Une provision est enregistrée par le Groupe dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraînent des coûts à la charge du Groupe et que le montant de ces coûts peut être raisonnablement estimé. Certaines sociétés du Groupe sont parties à un certain nombre de contentieux liés aux activités ordinaires du Groupe. Seuls les procédures et litiges les plus significatifs auxquels le Groupe est partie sont décrits ci-après.

Le Groupe n'a pas connaissance d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont le Groupe est menacé) que celles mentionnées ci-dessous au présent paragraphe, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### **Contrôles par les autorités fiscales**

Le Groupe a reçu des avis de vérification de comptabilité (impôt sur les sociétés) datés du 6 juin 2014 pour les exercices 2010, 2011 et 2012 des sociétés NC Numericable, Numericable et Est Videocommunication.

Aucune provision n'est constatée dans les comptes consolidés intermédiaires condensés au 30 septembre 2014 au titre de ces avis de vérification.

### **Litige concernant la DSP 92**

Un désaccord est survenu entre le Conseil Général des Hauts-de-Seine (« CG92 ») et la société Sequalum sur les conditions d'exécution d'un contrat de délégation de service public « THD Seine » signé le 13 mars 2006 entre Sequalum, filiale du Groupe et le Conseil Général des Hauts de Seine ; l'objet de cette délégation visait à la création d'un réseau très haut débit en fibre optique sur le territoire du département des Hauts-de-Seine. Au 30 septembre 2014, la valeur nette comptable du réseau construit par Sequalum est d'environ 123 millions d'euros et la société a perçu 25 millions d'euros de subventions du Conseil Général.

Lors de l'assemblée du 17 octobre 2014, le Conseil Général du département des Hauts-de-Seine a décidé de résilier « pour faute et aux torts exclusif du délégataire » la convention de délégation de service public conclue avec Sequalum. Le Conseil Général du département des Hauts-de-Seine a demandé le paiement de pénalités pour un montant total d'environ 45 millions d'euros, au titre de retard avancés par le seul délégant et contestés par Sequalum dans la mise en œuvre des déploiements de fibre optique et du raccordement d'immeubles. Dans le cadre de l'exécution du contrat et à la suite de l'envoi du titre de recette relatif aux pénalités ci-dessus, le Conseil Général a également sollicité auprès de l'établissement financier concerné la mise en œuvre de la garantie à première demande consentie par Sequalum à hauteur de 10 millions d'euros correspondant à la limite du plafond garanti au titre de la convention DSP 92. A ce jour, l'établissement financier n'a pas fait droit à cette demande en considérant qu'elle ne respectait pas la forme et la documentation requises pour la mise en jeu de la garantie.

Le titre de recette a été contesté par requête enregistrée par le tribunal administratif le 3 septembre 2014. Son exécution et le paiement des sommes demandées sont suspendus dans l'attente d'une décision sur le fond.

La décision du Conseil Général de résilier le contrat de délégation n'a pas encore été notifiée à Sequalum qui a l'intention de contester devant les juridictions compétentes le caractère fautif de la résiliation. Dans l'attente de cette notification, Sequalum poursuit l'exécution du contrat, sous réserve d'éventuelles demandes qu'imposerait le délégant. Dans l'hypothèse où les juridictions compétentes viendraient à valider cette qualification, Sequalum pourrait être tenue de rembourser les subventions publiques perçues dans le cadre du projet DSP 92 à hauteur normalement de la part non amortie des subventions. Pour sa part, le département des Hauts-de-Seine se fera remettre les biens de retour de la DSP le 1er juillet 2015. Le Conseil Général doit en outre indemniser Sequalum d'un montant correspondant essentiellement à la valeur nette des biens.

Sequalum a saisi le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dès le 16 octobre 2014 d'une requête visant à ce que soit prononcée la résiliation de la délégation de service public pour cause de force majeure résidant dans le bouleversement irréversible de l'économie contractuelle.

Suite à la résiliation de la convention de DSP 92, la direction du Groupe a procédé à un examen du risque associé à ces procédures et a constaté qu'à ce stade il existe trop d'incertitudes pour évaluer le risque éventuel pour le Groupe. Dans ces conditions les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis.

## 22 Transactions avec les parties liées et autres transactions

Les actionnaires majoritaires historiques du Groupe sont les fonds d'investissement privés Altice, Cinven et Carlyle.

Le 24 juillet 2014, Altice a racheté l'ensemble des actions détenues par Cinven et Carlyle (soit 34,6% du capital de Numericable Group). Suite à cette opération, Altice détient 74,6% des actions de Numericable Group.

Les soldes bilanciaux et flux réciproques entre les entités du Groupe ont été éliminés lors de la préparation des comptes consolidés intermédiaires condensés. Les détails des transactions entre le Groupe et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

### 22.1 Opérations de financement et prestations de service

Au cours de l'exercice, les entités du Groupe ont conclu les transactions suivantes avec des parties liées qui ne font pas partie du périmètre de combinaison :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Prestations de services</i>		<i>Montants dus par les parties liées</i>		<i>Montants dus aux parties liées</i>	
	<b>30 septembre 2014</b>	<b>30 septembre 2013</b>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>	<b>30 septembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
<i><u>Actionnaires</u></i>						
Altice	-	459	-	-	-	-
Cinven	-	192	-	-	-	639
Carlyle	-	450	-	-	-	900
<i><u>Sociétés affiliées</u></i>						
Alsace Connexia Participation SAS	-	-	2 223	2 280	-	-

Des Management fees ont été versés aux actionnaires (Cinven, Altice and Carlyle) en lien avec certains services de gestion, de financement et de conseils fournis (726 milliers d'euros au cours du premier semestre 2013). Ces contrats ont pris fin au 30 septembre 2013.

### 22.2 Autres relations avec les parties liées

Aucune nouvelle transaction significative n'a été conclue avec des parties liées au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2014 en dehors de celles décrites dans la Note 29.2 des comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2013 et 2012.

### 22.3 Transactions avec SFR

A titre informatif, le Groupe a facturé diverses prestations à SFR et ses filiales (dont l'acquisition est en cours) pour un montant total de 26 millions d'euros au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2014. Au cours de la même période, SFR et ses filiales ont également facturé un montant global de 33 millions d'euros aux filiales du Groupe.

## 23 Contrats de location

### 23.1 Lorsque le Groupe est bailleur

#### Location financement

Le Groupe n'a pas conclu de contrat de location financement en tant que bailleur.

#### Location simple

La location simple se rapporte principalement aux infrastructures du réseau détenues par le Groupe et louées à d'autres sociétés du secteur des télécommunications, sur des durées comprises entre 15 et 30 ans. Tous les contrats de location contiennent des clauses de révision de marché dans le cas où le preneur exercerait son option de renouvellement. Le preneur ne dispose d'aucune option d'achat à l'issue du bail.

Les revenus futurs relatifs à ces contrats de location simple (comptabilisés en produits constatés d'avance) sont ventilés comme suit:

	Montant futur minimum des loyers	
	30 septembre 2014	31 décembre 2013
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
A un an au plus	55 769	53 930
Plus d'un an et moins de 5 ans	40 576	42 224
Plus de 5 ans	54 164	54 997
<b>Total</b>	<b>150 509</b>	<b>151 151</b>

### 23.2 Lorsque le Groupe est locataire

#### Location financement

Le Groupe a conclu divers accords de location financement liés à des biens immobiliers, pour lesquels le bail est généralement d'une durée de 20 à 30 ans et liés à des équipements de bureau pour lesquels le bail est généralement d'une durée de 4 ans.

Les principaux contrats de location financement se rapportent à des équipements de réseau achetés à Cisco et à la location de l'immeuble occupé par le Groupe à Champs-sur-Marne pour lequel le Groupe dispose d'une option d'achat à l'issue du bail, à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à la juste valeur à la date où l'option pourra être exercée.

Tous les contrats sont libellés en euros. Certains contrats de location financement immobilière spécifient qu'au début du bail, les paiements annuels seront fixés à un montant donné, mais qu'au cours des années suivantes, ce montant sera augmenté à un taux d'inflation (soit un pourcentage d'augmentation).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Versements locatifs minimum		Valeur actuelle des versements locatifs minimum	
	30 septembre 2014	31 décembre 2013	30 septembre 2014	31 décembre 2013
Un an au plus tard	25 515	22 100	24 567	21 257
Plus d'un an et moins de 5 ans	20 738	21 069	18 912	19 246
Plus de 5 ans	1 009	1 342	927	990
	<b>47 262</b>	<b>44 510</b>	<b>44 406</b>	<b>41 493</b>
Dont charges financières futures	(2 856)	(3 017)	-	-
Valeur actuelle des versements locatifs minimum	44 406	41 493	44 406	41 493
Passifs financiers liés aux contrats de location-financement - part courante			24 567	21 257
Passifs financiers liés aux contrats de location-financement – part non courante			19 938	20 238

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est fixé à la date de signature du contrat et ce pour l'ensemble de la durée du contrat. Le taux d'intérêt effectif annuel moyen s'élève à environ 3,97% et 3,96% respectivement au 30 septembre 2014 et au 31 décembre 2013.

### Location simple

Le Groupe a également des engagements de location simple concernant des véhicules et biens immobiliers. La durée pour ces contrats de location simple est généralement de 3, 6 ou 9 ans, soit une durée standard de bail immobilier commercial en France. Le contrat de location pour les véhicules est d'une durée de 3 ans.

Les contrats de location d'IRU (droits irrévocables d'utilisation de boucle ou de réseau) d'équipement et de réseaux ou les autres contrats de location (droits de passage) pour lesquels le Groupe est preneur sont considérés comme non significatif.

Dans le cadre de ses activités de divertissement, le Groupe a également conclu des accords de location et d'achat de programmes télévisés.

Aux 30 septembre 2014 et 31 décembre 2013, les engagements de location simple étaient ventilés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 septembre 2014	31 décembre 2013
Un an au plus tard	9 906	10 381
Plus d'un an et moins de 5 ans	31 446	34 798
Plus de 5 ans	9 018	12 978
<b>Total</b>	<b>50 370</b>	<b>58 156</b>

## 24 Résultat par action

(en milliers d'euros)	30 septembre 2014	30 septembre 2013
<b>Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action - de base</b>	<b>(177 825)</b>	<b>60 046</b>
<i>Impact des instruments dilutifs :</i>		
Plan d'options de souscription d'actions (2)	-	-
<b>Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué</b>	<b>(177 825)</b>	<b>60 046</b>

Le tableau ci-dessous fournit le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action :

(nombre d'actions)	30 septembre 2014	30 septembre 2013
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (1)</b>	<b>123 942 012</b>	<b>113 772 229</b>
<i>Effet des instruments dilutifs:</i>		
Plan d'options de souscription d'actions (2)	-	-
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation et dilutives</b>	<b>123 942 012</b>	<b>113 772 229</b>

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires retenu dans le calcul du résultat par action correspond, jusqu'à la date d'introduction en bourse, au nombre d'actions émises en rémunération des apports (se référer à la note 22.1 *Evolution du capital* des comptes consolidés 2013).

(2) L'ensemble des options de souscriptions d'actions accordées en 2013 et 2014 (3 182 847 options) est non dilutif compte tenu du cours moyen de l'action entre la date d'attribution et la date de clôture de l'exercice et de la valorisation du plan.

## 25 Evénements postérieurs à la clôture

### Litige concernant la DSP 92

Lors de l'assemblée du 17 octobre 2014, le Conseil Général du département des Hauts-de-Seine a décidé de résilier « pour faute et aux torts exclusif du délégataire » la convention de délégation de service public conclue avec Sequalum. Le Conseil Général du département des Hauts-de-Seine a demandé le paiement de pénalités pour un montant total d'environ 45 millions d'euros, au titre de retard avancés par le seul délégant et contestés par Sequalum dans la mise en œuvre des déploiements de fibre optique et du raccordement d'immeubles.

Se référer à la Note 21.